

**FOOTBALL CLUB « UNION SPORTIVE » HOSTERT  
A.s.b.l.  
Association sans but lucratif**

**Etats financiers révisés  
pour l'exercice clôturé  
le 31 décembre 2020**

1, rue de Rham  
L-6991 Hostert  
**R.C.S. Luxembourg : F 2700**

## Table des matières

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport de gestion

Bilan au 31 décembre 2020

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020

Tableau de flux de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020

Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2020



FC Union Sportive Hostert

## **FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT asbl** **Fondé en 1946**

[www.ushostert.lu](http://www.ushostert.lu)

[fcush@pt.lu](mailto:fcush@pt.lu)

### **Rapport de gestion de l'exercice 2020**

Notre dernier rapport de gestion de l'exercice 2019 avait été clôturé comme suit :

*“ Covid-19 et l'interruption de la saison 2019/2020 impacte à ce stade que marginalement la situation financière nette du club. L'impact financier sera début saison 2020/2021 avec des moins recettes à prévoir dans les domaines : spectateurs, clubhouse/buvette, autres manifestations non-sportives et sponsoring. Vu sa gestion sage, toujours “avec et suivant ses moyens” et en bon père de famille, depuis des décennies, notre Club saura survivre, avec ses propres moyens, à toute éventuelle moins recette.”*

La réalité en 2020 a malheureusement confirmé notre prévision, qui s'est même encore dégradée. La saison 2019/2020 a finalement été stoppée en mars et la nouvelle 2020/2021 a de nouveau été interrompue en octobre.

Notre club fonctionne entièrement sur base du bénévolat et repose sur l'engagement de personnes dont la plupart ont bien évidemment été affectées aussi personnellement ou professionnellement par la crise du Covid-19 au cours de l'année 2020. Notre club ne dispose pas de structures professionnelles ni de personnes rémunérées pour leur travail d'administration et de nombreux bénévoles ont arrêté leur activité au sein du club par peur du virus.

L'US HOSTERT, malgré que son équipe évolue au plus haut niveau, reste un club modeste par rapport à la majorité des clubs de la BGL-Ligue. Il est reconnu largement pour sa politique des jeunes. Nous attachons beaucoup d'importance au fait de proposer des entraînements aux jeunes (200 joueurs), ce qui nécessite actuellement un nombre plus élevé d'entraîneurs pour assurer la distanciation et impose le maintien d'importants frais d'encadrement pour les jeunes.

Mise à part les subsides vitaux de la Commune, de l'Etat et de la FLF, voire de l'UEFA, le Club enregistre une importante moins-recette depuis un an (pas de spectateurs, pas de buvette, pas de manifestations, etc.). Afin de réduire les charges financières liées à l'équipe Seniors, le CA a diminué les indemnités des joueurs. Le Club reste ainsi fidèle à sa traditionnelle ligne de conduite budgétaire à savoir « ne jamais dépenser plus qu'il n'enregistre de recettes ». Cette approche prudente a permis de clôturer l'exercice 2020 encore avec un léger boni, sans devoir recourir aux réserves du club.

A noter que le Club n'a pas encore touché aux réserves déposées en 2010 (Don Organisation Inauguration Stade Jos Becker : € 14.433,66) et en 2007 (Don organisation USH 60<sup>e</sup> : € 24.597,11), pourtant autorisées, par les comités d'organisation déposants, pour couvrir toute éventuelle perte d'un exercice.

Depuis une dizaine d'années, des efforts importants sont entrepris au niveau du sponsoring (panneaux et bâches publicitaires). Pour l'année 2020 le club a su maintenir ces recettes. Par contre, pour 2021, le huis-clos et la non-mise en place, pourtant programmée, du live-streaming des matchs de championnat, pourront avoir des retombées négatives sur les recettes publicitaires du club.

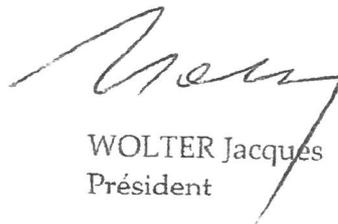
Il reste à souligner que la Commune de Niederanven représente le plus important soutien en aides financières et matérielles. Elle supporte le Club par divers subsides, notamment relatifs à l'encadrement des équipes des jeunes et une participation aux frais du responsable du terrain, et prend en charge tous les frais de fonctionnement du complexe Stade Jos Becker : électricité, gaz et eau, entretien des terrains 1 et 2, nettoyage des vestiaires et du clubhouse. En 2020, le club a également bénéficié d'un subside extraordinaire COVID19 pour couvrir une partie du manque à gagner.

En 2021, le Football Club US HOSTERT fête son 75 anniversaire et espère pouvoir accueillir à nouveau des spectateurs et organiser des manifestations sportives au cours de la deuxième moitié de l'année. Si tel n'était pas le cas et que les restrictions étaient prolongées au-delà de l'été et au pire jusqu'à la fin de l'année, un recours aux réserves du CLUB va devenir inévitable avec des conséquences non encore prévisibles.

Hostert, le 22 février 2021.



SCHON Gaston  
Trésorier



WOLTER Jacques  
Président

# FOOTBALL CLUB "UNION SPOTIVE" HOSTERT A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF		PASSIF			
Note(s)	31/12/2020 EUR	31/12/2019 EUR	Note(s)	31/12/2020 EUR	31/12/2019 EUR
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>329.187</b>	<b>282.198</b>	<b>4</b>	<b>240.951</b>	<b>233.297</b>
Stock	3.000	2.000	Résultats reportés	194.265	180.036
			Réserves	39.031	39.031
Créances			Résultat de l'exercice	7.655	14.230
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	-	-			
Autres créances			<b>DETTES</b>	<b>5.490</b>	<b>7.788</b>
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	16.611	42.139	Dettes sur achats	5.490	7.788
Avoirs en banques, caisse et CCP	309.576	238.059			
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>82.746</b>	<b>41.113</b>
			2.2.6		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>329.187</b>	<b>282.198</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>329.187</b>	<b>282.198</b>

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

**FOOTBALL CLUB "UNION SPOTIVE" HOSTERT A.s.b.l.**  
**Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020**

	CHARGES		PRODUITS	
	Note(s)	2020 EUR	2019 EUR	Note(s) 2020 EUR 2019 EUR
<b>Autres charges externes</b>		<b>23.708</b>	<b>16.923</b>	<b>246.750</b>
Matériel et équipements		23.708	16.923	Sponsors 339.439 Cotisations 104.045 Autres 41.525 Entrées Spectateurs 49.455 Transferts de joueurs 14.288 18.985
<b>Frais de personnel</b>		<b>274.718</b>	<b>333.107</b>	
Indemnités joueurs		130.637	175.990	
Indemnités entraîneurs		71.312	95.460	
Indemnités tiers		36.434	30.707	
Transferts joueurs		36.335	30.950	
<b>Correction de valeur sur immobilisations corporelles</b>		<b>-</b>	<b>3.000</b>	<b>124.980</b>
<b>Autres charges externes</b>		<b>65.627</b>	<b>91.975</b>	<b>119.821</b>
Coût des arbitres		4.734	9.723	
Redevance à l'association national (FLF)		4.016	4.429	
Autres		13.903	24.446	
Publicité		5.302	2.889	
Entretien, nettoyage		3.250	3.866	
Manifestations, tournois, loisirs		17.398	27.358	
Prime d'Assurances		1.077	1.072	
Frais médicaux		4.688	5.974	
Autres		11.259	12.218	
<b>Charges financières</b>		<b>105</b>	<b>253</b>	<b>83</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>7.655</b>	<b>14.230</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>371.813</b>	<b>459.488</b>	<b>371.813</b>
				<b>459.488</b>

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

# FOOTBALL CLUB “UNION SPOTIVE” HOSTERT A.s.b.l.

## Flux de trésorerie

<b>Rapprochement entre le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie opérationnels</b>	<b>2020</b>
	<b>EUR</b>
Résultat de l'exercice	<u>7.655</u>
<b>Elimination charges et produits sans incidence sur la trésorerie:</b>	
Dotations aux amortissements	-
Correction de valeur sur actif circulant / reprise de provisions	-
Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs	-
<b>Impact net sans incidence sur la trésorerie:</b>	<u>-</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	
Variation du stocks	- 1.000
Variation des créances	25.528
Variation des comptes de régularisation Actif	-
Variation des dettes	- 2.298
Variation des comptes de régularisation Passif	41.633
Variation des provisions	-
<b>Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<u>63.863</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueurs	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	-
Entrées de trésorerie liées au remboursement de prêts par des institutions non financières	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement d'emprunts à des institutions non financières	-
<b>Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	
Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement de montants empruntés	-
Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital	-
<b>Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement</b>	71.518
<b>Augmentation/diminution nette de trésorerie</b>	<u>71.518</u>

## **F.C. U.S. Hostert A.s.b.l.**

### **Annexe aux états financiers au 31 décembre 2020**

#### **Note 1 - Généralités**

Le Football Club Union Sportive Hostert (ci-après « le Club ») a été constitué le 24 mars 1946 et a pris par la suite la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football.

Le siège social est établi à Hostert, Commune de Niederanven.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

L'activité principale du club est le football.

Le club a pour objectif la création d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique moderne et plus particulièrement le football.

#### **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence UEFA.

##### **2.1 Principes généraux**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les états financiers de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.

Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

##### **2.2 Modes d'évaluation**

###### **2.2.1 Valorisation des immobilisations incorporelles**

Le Club ne pratique pas l'activation séparée des frais de transfert de joueurs mais constate directement une charge dans le compte de profits et pertes au moment du transfert.

## **F.C. U.S. Hostert A.s.b.l.**

### **Annexe aux états financiers au 31 décembre 2020**

#### **2.2 Mode d'évaluation (suite)**

##### **2.2.2 Valorisation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations d'après la méthode linéaire. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

##### **2.2.3 Valorisation des stocks**

Les stocks ont été évalués selon la méthode des prix moyen pondérés.

Les stocks font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient ou d'acquisition.

##### **2.2.4 Valorisation des créances de l'actif circulant**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur du marché est inférieure à leur valeur nominale. L'évaluation à la valeur inférieure n'est plus maintenue si les raisons qui ont motivé les corrections de valeur ont cessé d'exister.

##### **2.2.5 Valorisations des dettes**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

##### **2.2.6 Comptes de régularisation actif et passif**

Les comptes de régularisation actif et passif ont pour but de ventiler correctement les charges et les produits reçus pour une saison sportive par rapport aux années comptables.

##### **2.2.7 Conversion des postes en devises**

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euro au cours historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

## **F.C. U.S. Hostert A.s.b.l.**

### **Annexe aux états financiers au 31 décembre 2020**

#### **2.2.7 Conversion des postes en devises (suite)**

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

#### **Note 3 - Créances**

Au 31 décembre 2020, le Club n'a pas de créances issues d'activités de transfert de joueur. Le poste « autres créances » est principalement composé de créances de sponsoring et subsides.

#### **Note 4 - Capitaux propres**

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

#### **Note 5 - Dettes**

Au 31 décembre 2020, les joueurs jouant actuellement au Club et les autres membres du personnel ont confirmé au début 2021 avoir reçu toutes les indemnités relatives à 2020 de la part du Club avant le 31 décembre 2020. Il n'existe pas de dettes issues de transferts de joueurs au 31 décembre 2020.

Pendant l'exercice 2020, le Club a payé des indemnités pour un montant de EUR 5.909 en faveur d'agents de joueurs (2019 : EUR 936).

#### **Note 6 - Compte de régularisation**

Les comptes de régularisation passif sont constitués de produits constatés d'avance sur les subsides et le sponsoring.

#### **Note 7 - Droits et engagements hors bilan**

Au 31 décembre 2020, le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

#### **Note 8 – Evènements post-clôture**

Aucun évènement n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.